

Direction des renseignements, de l'accès à l'information  
et des plaintes sur la qualité des services

Le 31 août 2016

Objet : Demande d'accès n° 2016-08-55 – Lettre réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 19 août 2016, concernant les autorisations délivrées à Hydro-Québec pour le poste Judith Jasmin à Terrebonne après le 16 juin 2016.

Un document visé par la demande est accessible. Il s'agit de :

1. Certificat d'autorisation daté du 15 juillet 2016, 4 pages.

Vous noterez que, dans ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M. François Gravel, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [francois.gravel@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:francois.gravel@mddelcc.gouv.qc.ca), en indiquant le numéro du dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (3)

Québec, le 15 juillet 2016

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**

Hydro-Québec  
Équipements et services partagés  
Place Dupuis, tour 1, 18<sup>e</sup> étage  
855, rue Sainte-Catherine Est  
Montréal (Québec) H2L 4P5

N/Réf. : 3211-11-105

Objet : Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal / Construction de certaines infrastructures de la section 6

---

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de la demande de certificat d'autorisation datée du 1<sup>er</sup> juin 2016, et complétée le 4 juillet 2016 ainsi qu'à la décision du gouvernement par le décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 d'autoriser le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île sur les territoires des régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean, de la Mauricie, de Lanaudière, des Laurentides et de Montréal, j'autorise, conformément à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), le titulaire ci-dessus mentionné à réaliser les travaux décrits ci-dessous :

- la mise en place du débarcadère temporaire, localisé du côté de Montréal, à l'ouest du pont Charles-de-Gaulle;
- la construction des pylônes dans la rivière des Prairies impliquant la mise en place de trois fondations pour un pylône à 315 kV et un portique à 735 kV;
- la mise en place des fondations des pylônes 51 à 59 pour la relocalisation de la ligne à 315 kV existante qui traverse le Carrefour des Fleurs à Terrebonne;
- le démantèlement des deux lignes à 315 kV au-dessus de la rivière des Prairies;
- les autres travaux connexes.

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 2 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 15 juillet 2016

Les documents énumérés à la condition 1 du décret numéro 355-2015 du 22 avril 2015 et les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 1<sup>er</sup> juin 2016, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 3 pages et 12 pièces jointes incluant 5 devis et 6 plans :
  - tableau de concordance;
- Courriel de M<sup>me</sup> Christiane Rompré, d'Hydro-Québec, à M<sup>me</sup> Marie-Eve Fortin, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 21 juin 2016 à 13 h 41, concernant la mise à jour du tableau de concordance, 1 page et 1 pièce jointe :
  - tableau de concordance révisé;
- Courriel de M. Jean-François Gravel, d'Hydro-Québec, à M<sup>me</sup> Marie-Eve Fortin, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, envoyé le 30 juin 2016 à 17 h 20, concernant la transmission des plans manquants des fondations prévues à Terrebonne, des plans nouvellement signés et des devis révisés, 2 pages et 14 pièces jointes incluant 2 devis et 12 plans;
- Lettre de M. Mathieu Bolullo, d'Hydro-Québec, à M. Denis Talbot, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, datée du 4 juillet 2016, concernant la demande de certificat d'autorisation pour le projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île, 1 page et 1 pièce jointe :
  - Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île – Construction de la section 6 – Contrat 1 – Réponses d'Hydro-Québec aux questions du MDDELCC, 4 juillet 2016, 3 pages.

### DEVIS

- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Appel de proposition # 15171139 – Ligne Chamouchouane / Boût de l'Île – Section 6 – Clauses particulières, non signées, non scellées, non datées, 76 pages;*

## CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 3 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 15 juillet 2016

- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Clauses techniques particulières – Ligne 315 kV Bout-de-l'Île – Lachenaie – Ligne 735 kV Micoua – Duvernay – Installation des pylônes tubulaires 50 et 475, signées et scellées par Louis-Philippe Bérubé, ing., 19 mai 2016, 12 pages et 5 annexes;*
  
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Clauses techniques particulières – Ligne 315 kV D.T. – Boucherville – Pierre-Le Gardeur / Lachenaie (circuits 3019-3098) – Reconstruction d'une section de ligne vers le poste de Boucherville (projet 7212) – Construction des fondations des pylônes tubulaires 51 à 59, signées et scellées par Éric Morissette, ing., juin 2016, 21 pages et 4 annexes;*
  
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Clauses techniques particulières – Traversées de la rivière des Prairies à 315 kV et 735 kV – Partie 1 : Travaux Civils, signées et scellées par 53-54 ing., 25 mai 2016, 23 pages et 4 annexes;*
  
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS. *Exigences particulières aux méthodes de construction – Travaux de construction – Projet à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île – Section 6.1 – Ligne à 315 kV D.T. – Boucherville – Pierre-Le Gardeur/ Lachenaie (circuits 3019-3098) – Reconstruction d'une section de ligne vers le poste de Boucherville (projet 7212) – Ligne à 735 kV S.T. Jacques-Cartier / Duvernay – Bout-de-l'Île (circuit 7017) – Prolongement de la ligne existante vers le poste Bout-de-l'Île et dérivation au poste Duvernay (projet 0562) et travaux préparatoires à la construction de la nouvelle ligne à 315 kV circuit 3019-3098 (projets 0886, 0887 et 0891), signées et scellées par Hugo Ferland, ing., 20 mai 2016, 40 pages incluant 3 annexes;*
  
- HYDRO-QUÉBEC ÉQUIPEMENT ET SERVICES PARTAGÉS ET SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES. *Clauses environnementales normalisées, octobre 2013, 41 pages.*

### PLANS

- Plan 7212-60107-006-010-IK1, *Ligne à 315 kV D.T. Bout-de-l'Île – Lachenaie – Fondations de type caisson, signé et scellé par 53-54 ing., daté du 30 juin 2016;*
  
- Plan 7212-60107-009-010-IK1 à 7212-60107-015-010-IK1, *7 feuillets, Ligne à 315 kV D.T. Bout-de-l'Île – Lachenaie – Fondations de type caisson, signés et scellés par 53-54 ing., daté du 30 juin 2016;*

CERTIFICAT D'AUTORISATION

- 4 -

N/Réf. : 3211-11-105

Le 15 juillet 2016

- Plan 7212-60107-031-010-HQ-1-QPAAH-01-CM, *Ligne à 315 kV D.T. Bout-de-l'Île – Lachenaie – Fondations (construction)*, signé et scellé par Éric Lupien, ing., daté du 28 juin 2016;
- Plan 7212-60111-003-01A-OY-0-QPAAH-01-CM, *Ligne à 315 kV D.T. Bout-de-l'Île – Lachenaie – Acier (Pylônes)*, signé et scellé par Étienne Desjardins, ing., daté du 30 juin 2016;
- Plan 0562-60111-077-01A-OY-0-QPAAH-01-CM, *Ligne S.T. à 735 kV Micoua – Duvernay – Section Laurentides – Duvernay – Acier (pylônes)*, signé et scellé par Étienne Desjardins, ing., daté du 30 juin 2016;
- Plan 0562-60107-011-010-HQ-1-QPAAH-01-CM, *Ligne S.T. à 735 kV Micoua – Duvernay – Section Laurentides – Duvernay – Fondations (construction)*, signé et scellé par Éric Lupien, ing., daté du 28 juin 2016.

En cas de conflit entre les dispositions des documents ci-dessus mentionnés, les dispositions les plus récentes prévalent

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à cette demande de certificat d'autorisation et à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement le cas échéant.

Pour le ministre,



Yves Rochon  
Directeur général par intérim de l'évaluation environnementale et  
stratégique